

« Recherches sur les arrosages chez les peuples anciens » de F. Jaubert de Passa L'irrigation avant la technocratie

Eric Mollard¹
Septembre 2001

« L'irrigation est une pratique aussi miraculeuse dans ses effets que vulgaire dans ses moyens »². Le ton est donné quand paraissent en 1846 les « Recherches sur les arrosages chez les peuples anciens ». Avec six parties distribuées dans quatre volumes et des arrosages étudiés depuis l'Antiquité jusqu'au début du XIXe siècle, l'ouvrage dément la modestie du titre. L'œuvre monumentale reste d'ailleurs aujourd'hui la seule histoire mondiale de l'irrigation³. Membre de l'Académie des Sciences, François Jaubert de Passa (1785-1856) a alors 61 ans. C'est un homme mûr qui défend la conviction d'une vie et qui entend la démontrer par l'exploration systématique de l'histoire de l'Ancien Monde. Reflet d'une époque et d'un précurseur, l'ouvrage n'a guère vieilli et, aux connaissances historiques toujours valables, cette encyclopédie ajoute aujourd'hui un précieux témoignage sur l'évolution des idées concernant l'eau.

Parler d'évolution des idées est trompeur si on suppose un progrès intellectuel. Comme Thierry Ruf (2001) l'affirme, les débats sur l'eau obéissent à des phénomènes périodiques sur le long terme. A la différence du tout-technologie qui, depuis un siècle et demi, a force de loi en France⁴, J. de Passa n'évoque les entreprises hydrauliques, modestes ou monumentales, que pour conduire l'histoire politique et sociale des peuples ayant plus ou moins su s'organiser et se mobiliser à cette fin. Les sociétés sans irrigation ne sont pas oubliées car elles confirment le rôle des formes sociales nécessaires à l'irrigation.

Au-delà des idées les plus novatrices, l'ouvrage témoigne d'abord de son époque. De manière paradoxale, il est aussi, dans le ton comme sur le fond, en accord avec les débats internationaux les plus récents⁵. Comment est-il possible qu'un texte potentiellement fondateur ait connu une éclipse d'un siècle et demi ?

1. L'AUTEUR, SON TEMPS, SES CONVICTIONS

Le XIXe siècle expérimente à mi-parcours une profonde transformation sur le plan institutionnel. La première moitié est sous le signe intellectuel de l'économie politique alors que la seconde s'oriente vers l'intervention et le volontarisme d'Etat ; la priorité, si ce n'est l'exclusivité, est donnée à la technologie monumentale.

L'épopée napoléonienne a légué le code civil adopté en 1804. Après le traité de Vienne en 1815, les opérations militaires reprennent : expédition d'Espagne, intervention navale en Grèce, prise d'Alger. La société de géographie de Paris existe depuis 1822, date à laquelle Champollion déchiffre les hiéroglyphes. Avec la création de nombreuses sociétés savantes sous Louis-Philippe, la période dénote de la richesse des débats institutionnels, littéraires et

¹ Eric.Mollard@mpl.ird.fr Institut de Recherche sur le développement, Montpellier.

² III 131 (Partie III, p. 131 de la réédition en 1981 Coll. Les Introuvables. Editions d'Aujourd'hui)

³ Jusqu'à ce que l'Unesco parvienne à réaliser son projet d'histoire de l'eau comme elle en a récemment exprimé le souhait.

⁴ Il suffit de signaler combien sont peu nombreux en France les chercheurs qui se consacrent à étudier les institutions et l'histoire sociale de l'eau à la différence des communautés anglo-saxonnes actuellement en mesure de décider de l'ordre du jour des conférences internationales.

⁵ Forum International de l'eau de La Haye, mars 2000. Conférence de l'Association Internationale de l'Histoire de l'eau à Bergen en août 2001.

intellectuels. C'est l'époque des romantiques et de Tocqueville. Les interventions militaires se poursuivent (Rio de La Plata en 1838) avec son cortège d'expéditions et de récits documentés. Les premiers établissements français se mettent en place en Côte-d'Ivoire et à Madagascar. L'économie politique et l'histoire sont à l'honneur⁶.

En 1845 débute la Grande Famine en Irlande qui disparaît seulement en 1867. En France, les agronomes théorisent dans la foulée des découvertes de Liebig. Concrétisant les préceptes des physiocrates, ils tentent de diffuser la rotation intensive de Norfolk. La première moitié du XIXe siècle incarne toutefois l'apogée des notables ruraux qui aménagent, acclimatent et échangent au sein des sociétés régionales d'agriculture. A l'aube de la seconde moitié du XIXe siècle, l'ouvrage de J. de Passa est encore sous le sceau des débats d'économie politique. Le volontarisme économique d'Etat qui marque le règne de Napoléon III à partir de 1851⁷ restreint alors le débat. Les grandes opérations d'aménagement comme le canal de Suez, la mise en valeur des Landes de Gascogne ou l'endiguement du Rhône consacrent les corps d'ingénieurs d'Etat. L'impact de la publication ne pouvait que pâtir de ces nouvelles orientations institutionnelles et techniques.

J. de Passa est à l'image du notable rural, à la fois fier de son enracinement régional et grand expérimentateur en agriculture. Il rend compte de ses observations sur la sériciculture, le mûrier, le chêne liège et les arrosages dans le département des Pyrénées-Orientales. Juriste de formation, il est remarqué à Paris et devient sous-préfet dans sa région natale. Il rédige le règlement du Syndicat de la Têt, rivière qui sert depuis le Moyen-Age à l'irrigation et arrose Perpignan, et son intérêt pour le droit le conduit à produire le « Mémoire sur les pasquiers et forêts d'Etat ». Il entre au Conseil général qu'il ne quitte qu'à sa mort. Ami de Prosper Mérimée, c'est aussi une figure intellectuelle férue de voyages et de poésie. Ses écrits toujours cités sur l'irrigation dans la plaine de Valence ou dans la palmeraie espagnole d'Elche sont précurseurs en Europe.

Ses racines catalanes lui inspirent deux grandes idées. Il veut convaincre le public éclairé et les politiciens de la productivité de l'agriculture irriguée et, pour ce faire, de l'importance à accorder à des institutions équilibrées entre liberté et autorité. Il reconnaît le legs oriental, transmis par les Arabes et les Espagnols, qui organise les associations catalanes. Et c'est moins la Catalogne que l'exemple valencien qu'il met en avant. Toutefois, il cherche à dépasser ses monographies de jeunesse, qui datent de 1823, pour aspirer à l'universel.

Outre ses écrits antérieurs, il rassemble deux sources majeures : les auteurs anciens et les descriptions parfaitement documentées des voyageurs. A la fois atlas couvrant l'ancien monde, sauf l'Afrique noire, et histoire comparative des dynamismes et des déprises, l'irrigation donne le pouls de l'histoire des sociétés humaines et des économies nationales. Au-delà, c'est un traité d'économie politique soumis au jugement d'un homme de terrain sensible aux formes de gouvernement et aux pratiques sociales. En d'autres termes, J. de Passa construit l'histoire de l'irrigation sur la base de la gouvernance, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques sociales, des contrats plus ou moins tacites et d'institutions locales qui médiatisent les interactions entre le cadre juridique et constitutionnel et la réalité économique (Alexander, 2001:5).

⁶ La Revue d'économie politique est créée en 1833. L'« Economie politique chrétienne » de Villeneuve-Bargemont date de 1834. La Société d'économie politique se met en place entre les publications d'Augustin Thierry et de Michelet. En 1846 paraissent les Annales de la Société d'économie politique.

⁷ Une recherche sur l'impact des idées de J. de Passa est en cours.

A l'époque, l'irrigation semblait ne pas être considérée à sa juste valeur dans les milieux politiques et professionnels, qu'il s'agisse de l'irrigation paysanne comme en Catalogne ou de la grande irrigation. Quelques allusions révèlent, sinon une croisade personnelle, du moins un apport au débat : « Cette erreur des peuples de l'Antique Italie, qui les priva des bienfaits de l'arrosage, doit peu nous surprendre ; aujourd'hui que l'Orient... nous a révélé le secret de ses longues prospérités ; aujourd'hui que la magnifique vallée du Pô a mis en pratique les leçons de quelques réfugiés grecs... combien ne se trouve-t-il pas, même en France, d'esprits éclairés persuadés que l'irrigation ne peut avoir, dans les champs de la Gaule, d'autres résultats que celui de multiplier les prairies et celui d'accroître la production si désirable de viande ». L'irrigation est source de prospérité pour les individus comme pour la collectivité, mais aussi, comme le rappellent les régions qui ont perdu le lustre de l'irrigation d'antan, elle exige un gouvernement juste avec un partage clair des tâches entre autorité et arrosants. L'ouvrage n'est cependant pas un aride traité de droit ; au contraire, une fraîcheur d'esprit alliée à l'expérience de terrain, recul qui manque aux plus récents colloques sur les formes de la gouvernance de l'eau, frappe le lecteur d'aujourd'hui par la modernité du propos.

Si J. de Passa reflète les débats d'économie politique du premier demi-siècle, il est aussi un précurseur à plusieurs titres. Mais à partir du moment où on conjugue l'idée de progrès sur le mode exclusif de la technique, on oublie d'abord toute idée de négociation avec les usagers⁸ et surtout, on ne prend pas en compte l'alternative paysanne. Celle-ci était loin d'être d'un intérêt mineur, mais elle ne rendait pas suffisamment évident la renommée du Prince, ni l'hommage au « progrès », à la modernité et à la science. Il est d'ailleurs amusant de découvrir, plusieurs décennies à l'avance, une explication à cette exclusivité donnée à la technique monumentale. Le choix de Napoléon III fait écho en effet aux lointains rois indiens et au vice-pacha égyptien de l'époque : « Menès fit à son tour élever des digues et creuser des canaux ; en outre, il rectifia le cour du Nil et créa des lacs artificiels pour multiplier les ateliers de travail, pour fertiliser de nouveaux terroirs, pour donner à la royauté un caractère de bienfaisante grandeur »⁹. « Le barrage (à l'apex du delta) n'est pas une idée moderne... Méhémet-Ali a voulu reprendre le projet, pour attacher son nom à une œuvre colossale et digne de son génie »¹⁰.

L'intérêt pour la grande irrigation sous l'égide de l'Etat s'est concrétisé un demi-siècle plus tard en Algérie et, avec Liautey, au Maroc. Peut-être J. de Passa a-t-il eu une influence plus décisive dans la loi sur les associations syndicales promulguée en 1865, neuf ans après sa disparition ? Quant à la petite irrigation collective d'initiative paysanne, il n'est pas certain qu'elle ait jamais été encouragée par le Prince comme il l'appelait de ses vœux.

2. IRRIGATION ET GOUVERNANCE CHEZ JAUBERT DE PASSA

Afin de rendre compte de la richesse historique et des réflexions qui émaillent les chapitres classés de manière géographique (tableau) et que conclut une analyse en mesure d'inspirer le droit français et les politiques économiques de l'époque, j'ai relevé environ 200 citations sur l'ensemble du texte¹¹. J'ai opté pour une reconstruction des thèmes privilégiés afin de fournir une analyse peut-être moins objective qu'un résumé, mais plus riche de comparaisons et finalement plus fidèle à l'esprit du texte.

Composition de l'ouvrage

⁸ J. de Passa n'en parle pas non plus. De nos jours, c'est un des grands thèmes de l'agenda international.

⁹ IV325

¹⁰ IV394

¹¹ Disponible sur demande auprès de l'auteur. Voir note 1.

1 ^{ère} partie	Empire assyrien	Assyrie, Babylonie, Arménie, Hyrcanie, Bactriane...
2 ^{ème} partie	Hindostan et vallée du Gange	Hindostan (sic), Inde, Thibet, Sindh, Népal, Assam, Birmanie, Siam, Java...
3 ^{ème} partie	Chine	Arrosages, Travaux hydrauliques, Agriculture, Japon, Sibérie
4 ^{ème} partie	Syrie, Arabie, Egypte	Damascène, Antiochie, Phénicie, Arabie Pétrée, Yémen, Ethiopie...
5 ^{ème} partie	Orient	Cypre, Grèce antique, Thessalie, Asie Mineure
6 ^{ème} partie	Antique Sicile, Italie, Afrique romaine	Propriété chez les Romains, république, empereurs, Toscane, Algérie, Sahara, Maroc
Chapitre IV de la 6 ^{ème} partie	Des lois et du régime des eaux sous le rapport agricole	Classification des eaux, concession, administration, compétence et juridiction
Index		

Afin de montrer que l'irrigation est utile et que ses modes de gouvernance sont essentiels¹², l'auteur joue sur au moins cinq registres autour desquels on peut organiser ses idées. Le premier démontre à quel point la grande irrigation est inhérente aux grandes civilisations antiques. La thèse de Wittfogel est proche sans que cet auteur n'ait lu J. de Passa.

Grâce à une mise en perspective inspirée au gré des contrées décrites, le deuxième registre autorise de judicieuses remarques sur la naissance des canaux et des arrosages, deux événements qui ne sont pas nécessairement concomitants. La force de travail mobilisée, les pratiques fiscales, le pouvoir, etc. sont abordés comme autant d'aspects en relation avec la création hydraulique.

Le troisième registre traite des conditions majeures qui pérennisent l'irrigation. Ce sont avant tout le partage des normes sociales, que ce soit la religion ou la croyance dans le progrès. L'organisation administrative et les institutions en charge de la gestion hydraulique sont également analysées.

Les causes du déclin des civilisations et de l'irrigation font l'objet du quatrième registre, sans doute à l'origine des réflexions les plus magistrales. Le régime de gouvernement, la pression fiscale, les lois foncières sont décortiqués, d'où il ressort l'idée que c'est moins le type de gouvernement que la gouvernance¹³ et les pratiques sociales qui conditionnent la prospérité ou la crise.

Dans le cinquième registre, j'ai rassemblé les principales thèses de l'auteur sous la forme de citations clés. Faute de formalisation, elles balisent son cheminement intellectuel jusqu'au chapitre final qui tire les leçons des « Recherches sur les arrosages chez les peuples anciens ».

¹² La Commission Internationale des Irrigations et du Drainage, principalement composée d'ingénieurs employés par les administrations centrales, a eu le bonheur de rééditer l'ouvrage de Jaubert de Passa. Dans la préface, l'ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, Roland Darves-Bornoz, alors président de la commission, ironise à peine quand il insiste sur la « conviction personnelle et l'acharnement à *poursuivre son rêve* » de Jaubert de Passa. Lui et ses pairs ne croient aucunement « à la portée propre des réformes, certes souhaitables, de la législation des eaux de son temps ». Le débat est ouvert grâce à cette réédition.

¹³ J. de Passa n'utilise pas le mot gouvernance. Issu du vieux français, le mot est revenu de l'anglais depuis peu.

Irrigation et civilisation

Est-ce que Karl Wittfogel, un siècle plus tard, aurait écrit de la même manière « Le despotisme oriental » (1957) s'il avait lu J. de Passa ? La question est légitime tant les deux analyses convergent. Pour les généralisations qu'on lui attribue un peu hâtivement, Wittfogel est toujours un auteur critiqué mais son étude reste incontournable tant il est vrai que la création et la gestion des grands projets hydrauliques se prêtent, hier comme aujourd'hui, à la décision despotique et bureaucratique¹⁴. En Orient, il estime que les fondements matériels et psychosociaux du despotisme résident dans la grande irrigation. Quelques approximations fautives n'enlèvent rien à la profondeur théorique de sa thèse centrale. Les deux auteurs s'accordent donc sur la nature de la composante institutionnelle et politique qui fonde la grande irrigation et de nombreux ouvrages monumentaux¹⁵. Ils incluent dans leur paradigme tous les acteurs et toutes les institutions, y compris la forme du gouvernement et les administrations. En revanche, J. de Passa semble manifester une plus grande sensibilité d'analyse politique qu'un Wittfogel largement engagé d'abord dans le communisme puis contre toutes les formes de despotisme. Cette finesse concerne tout particulièrement l'importance qu'il accorde à la gouvernance plus qu'à la structure institutionnelle. Pour J. de Passa, le despotisme peut être un frein aussi bien qu'un levier pour l'irrigation comme le démontrent les crises hydrauliques que n'ont pas su gérer de nombreuses contrées dans l'Antiquité, Egypte comprise.

A la suite des historiens grecs, J. de Passa rappelle l'aspect colossal des ouvrages hydrauliques de l'Antiquité qui ne sont pas sans rapport avec les Pyramides, les jardins de Babylone et la Muraille de Chine : pour le canal Impérial dont la construction s'étale sur plus cinq cents ans, « nous aurons une longueur totale de 440 lieues, c'est-à-dire le plus long canal navigable qui existe au monde »¹⁶. De manière moins spectaculaire, mais tout autant pharaonique, « ...dans la région que les Ioniens furent les premiers à désigner sous le nom de Delta (Hérodote)... avec des inondations périodiques sur un sol plat sans défense, il y eut nécessité d'élever des buttes pour bâtir à leur sommet les villages et les habitations isolées. Ces buttes exigèrent d'immenses remblais, car le delta possédait de grandes villes, des temples d'une prodigieuse étendue, des bourgs... »¹⁷.

Les facteurs à l'origine des ouvrages hydrauliques

A sa manière, Wittfogel traduit ce gigantisme en termes sociaux : « Les délégués du pouvoir se comportent comme des maîtres fiscaux du surplus national et des consommateurs prestigieux »¹⁸. La grande entreprise hydraulique suppose la capacité à mobiliser et à organiser une énorme main-d'œuvre de manière plus ou moins coercitive. Inversement, là où manquent les bras, la grande irrigation ne s'est pas développée. Il n'explique pas pourquoi les bras se sont multipliés en Egypte plus qu'en Mésopotamie, ainsi qu'en Chine où les plaines tôt peuplées dans l'histoire sont affectées par des crues meurtrières. A la terreur administrative et à la soumission fiscale et judiciaire de Wittfogel, J. de Passa suggère plutôt un contrat social, du moins le partage de normes sociales où la religion jouerait un rôle essentiel, tout comme la confiance déléguée à une administration qu'animerait une conception paternaliste de son rôle (cf. infra)¹⁹. J. de Passa ne semble pas croire à la généralisation de la tyrannie au sein des différents types de despotisme.

¹⁴ « Dans la société hydraulique, les fonctionnaires ont des revenus privilégiés, qui sont l'apanage des propriétaires fonciers dans la société occidentale ». p.14-15.

¹⁵ « Mais s'il y a une trop grande quantité d'eau, la canalisation suppose d'emblée l'emploi de beaucoup de main-d'œuvre coordonnée et disciplinée et dirigée pour avoir une chance de succès » p.32

¹⁶ III99

¹⁷ IV344

¹⁸ p.169

Si la force de travail et les densités de population afférentes sont requises pour créer et utiliser les ouvrages hydrauliques, J. de Passa fournit de précieux indices sur l'origine des canaux. En Mésopotamie comme en Chine, l'irrigation n'était pas le but premier, loin s'en faut ; ce fut parfois un sous-produit des constructions hydrauliques²⁰. « Désormais il fut moins question d'ouvrir de nouveaux canaux que de perfectionner, d'étendre et surtout d'appliquer les canaux de décharge aux besoins de l'agriculture »²¹. Inversement sur le Nil, « La multiplication des canaux a accentué le rôle du Nil dans les transports »²². La plupart du temps, les canaux satisfont de nombreuses fonctions parfois contradictoires qui sont l'objet d'arbitrage de la part de l'autorité. Le caractère multifonction de la technique hydraulique s'applique d'ailleurs à bien d'autres secteurs, en particulier aux usages de l'eau agricole. Aussi l'arrosage sert-il à irriguer, c'est-à-dire, au sens restreint, à apporter l'eau pour bénéficier d'un surcroît de production, mais aussi à fertiliser ou à améliorer la qualité de la production²³. Cette pluralité de fonctions qui conduit à distinguer les lieux et les époques rend délicat les tentatives de généralisation ; elle contredit également la conception des agronomes et des hydrauliciens qui préconise l'usage spécialisé d'une technique donnée.

Pour en revenir aux facteurs fondateurs des ouvrages hydrauliques, on peut signaler les besoins du commerce, de l'armée, des villes, du fisc, de consolidation du pouvoir²⁴ et la renommée du Prince. Pour les rentrées fiscales par exemple, le marché de l'eau est une pratique rarement signalée : « la vente publique des eaux dérivées, dans le seul terroir d'Ispahan, produisait au shah, du temps de Chardin, [...] 180,000 francs »²⁵. Les comparaisons de pression fiscale qu'établit J. de Passa montrent de très grandes disparités entre les pays et les époques. Si la Grèce antique était imposée au seizième sous Solon²⁶, la Chine impériale a également eu la sagesse de limiter ses besoins : « A aucune époque, l'empereur n'a pu ignorer les souffrances publiques... La Chine est donc la contrée de l'Asie

¹⁹ La mise en valeur du territoire thaïlandais fournit quelques éléments d'explication (Mollard, à par.). Les communautés paysannes pratiquent d'abord une riziculture de crue particulièrement extensive. Avec l'accroissement démographique, que les structures familiales peuvent accélérer en cas de morcellement des successions ou encore par la nécessité pour les enfants d'entretenir les parents âgés, les anciennes artères navigables deviennent les lieux de colonisation et d'intensification agricole. A terme, les communautés attendent de l'Etat une protection plus efficace et de grands travaux. Signalons que des alternatives paysannes existent pour la seule riziculture (endiguement villageois) et petits polders familiaux pour l'agriculture associant pisciculture et agriculture, hortillonnages pour les cultures non inondées ou encore digues à mûrier comme sur la rivière des Perles. Toutefois, ce schéma n'explique pas la naissance de l'Etat.

²⁰ Wittfogel (p. 45) se trompe quand il considère que les canaux antiques ont d'abord été creusés pour l'irrigation. Les sources exploitées par J. de Passa, y compris pour la Chine, semblent témoigner que c'était loin d'être systématique. Il en a été de même en Thaïlande (Mollard, 2001).

²¹ III59

²² IV292

²³ « L'irrigation avait pour destination principale d'accroître l'étendue et le produit des prairies. C'est dans les riches pâturages de la Thessalie qu'était élevée une race de chevaux propices pour la guerre » V57. « Le canton de Sibi est encombré de collines rocailleuses... L'homme a tiré un admirable parti des bienfaits fort restreints de la nature : avec les eaux courantes, et des terres maigres et sablonneuses, il a créé un sol riche et d'une fécondité qui semble inépuisable » VI252.

²⁴ Par exemple, « Le roi de Perse fit barrer ces vallons, et les eaux, retenues dans la plaine, formèrent un vaste réservoir, semblable à ceux que nous retrouverons plus tard dans l'Inde et dans la Taprobane. Subitement privés de l'arrosage, les cultivateurs des terroirs inférieurs virent périr sur pied les récoltes de millet et sésame [...] Las de souffrir, les usagers de l'eau vinrent, en suppliants, à la porte du palais, et ils obtinrent, moyennant une forte redevance, que les vannes déjà établies à chaque barrage s'ouvriraient successivement pour l'arrosage des cinq vallons » II91.

²⁵ I126

²⁶ V45

où la terre est la moins imposée »²⁷. A contrario, les surplus dégagés par l'agriculture irriguée ont pu conduire à de fortes pressions fiscales. Cependant, au-delà d'un seuil fatidique, l'irrigation est affectée. Mais, comme le souligne J. de Passa, ce n'est pas seulement le fisc qui est à prendre en compte, mais l'ensemble des mesures qui encouragent ou découragent l'agriculteur : « Ce n'est pas les taux, c'est l'arbitraire des taxes qui, en Orient, nuit à l'agriculture »²⁸.

Le partage des normes sociales

Pour J. de Passa, le ciment qui a pérennisé l'agriculture irriguée est l'ensemble des normes sociales partagées par les classes laborieuses autant que par une administration attentive et un Prince juste dont la richesse provient justement de cette paysannerie. La soumission et la terreur ne peuvent fonctionner sur le long terme car le paysannat avait pour lui la masse qui, une fois la révolte déclenchée, conduisait inéluctablement en Chine à la chute des dynasties. La résistance sociale sous la forme de désobéissance civile, destruction d'ouvrages, révoltes, abandon de la culture irriguée (sauf en Egypte où la culture pluviale est impossible), voire le départ sous d'autres cieux comme ce fut le cas du delta du Nil sous les Turcs est une réalité qu'un gouvernement, aussi tyrannique soit-il, ne se permet qu'en cas de crise politique majeure²⁹. Par conséquent, l'auteur suggère que les collectivités ont pu placer leurs prérogatives et leur confiance entre les mains du gouvernement afin de réparer l'infrastructure en temps et en heure, pour fixer les droits et arbitrer les conflits d'accès à l'eau. Avec l'extension territoriale par l'invasion militaire ou la colonisation foncière, plus l'Etat incorporait ces prérogatives, plus il était en mesure de mobiliser de la main-d'œuvre et des ressources pour des ouvrages de plus en plus monumentaux. Le surplus dégagé par l'irrigation renforçait le pouvoir de la classe non attachée à la terre et la capacité à entreprendre des travaux de plus en plus colossaux, souvent à la demande des paysans eux-mêmes³⁰.

Le contrat social n'était sans doute pas aussi explicite car il était inscrit dans le cadre d'une explication globale fournie par la religion. Pour l'Inde par exemple : « Il est même des pauvres qui mendient plusieurs années de suite pour faire creuser plus tard un *tarpa* dans un terroir inculte ou sur le bord d'une route commerçante. Amener l'eau dans un lieu qui en est privé, c'est une action méritoire auprès de Brahma »³¹ ; « En Egypte, dans les temps anciens, les magistrats préposés à la surveillance des eaux étaient pris dans la caste des prêtres ; leurs jugements étaient d'autant plus respectés, qu'ils étaient rendus devant les portes des sanctuaires »³². De manière identique, le tribunal des eaux de Valence, éminemment démocratique et laïque, siège toujours à l'entrée de la cathédrale.

La religion a joué le rôle éminemment temporel de contre-pouvoir politique au roi et de barrière au despotisme : « Dépositaires de cette législation, les prêtres opposèrent toujours un frein salutaire à l'autorité souveraine et à l'effervescence populaire ; leur intervention imposait au prince une marche circonspecte et conforme aux lois, en même temps qu'ils

²⁷ III162

²⁸ IV225

²⁹ « Par ses bienfaits et ses exigences, l'agriculture a toujours obtenu les ménagements du despote » III140.

³⁰ La séquence Etat → Irrigation qui fait de l'Etat la cause et les grands travaux hydrauliques la conséquence est partagée par le plus grand nombre de chercheurs. Toutefois, les surplus et la collectivisation du travail nécessaire à l'irrigation ont conduit certains à considérer que l'irrigation est à l'origine de l'Etat.

Malheureusement, cette séquence n'explique pas pourquoi de nombreuses sociétés d'abondance, comme dans les îles du Pacifique ou dans le Sud-Est asiatique, n'ont pas développé d'Etat puissant alors que les grands travaux exigent la présence de l'Etat. Pour la Corée par exemple : Kang Bong, 2001.

³¹ II204

³² VI351

donnaient au peuple des leçons de morale et des sentiments plus modérés »³³. Moins pontifiant, il ajoute : « De la possession absolue de la terre à l'asservissement des classes agricoles et à l'humiliation de la caste privilégiée la distance est courte et facile à franchir : les prêtres le comprirent, et bientôt, conseillé ou intimidé par eux, Joseph rendit aux propriétaires les terres qu'ils avaient vendues au roi, à la charge, par eux, de payer annuellement au trésor royal le cinquième de tous les produits »³⁴.

Non seulement une bonne organisation administrative a pour but d'intervenir à bon escient, mais elle doit aussi partager la norme sociale et être soumise à contrôle. En effet, l'administration doit justifier sa présence, à défaut de son efficacité, auprès du contribuable. Le double visage fiscal et opérationnel de l'administration est un invariant et, faute de contre-pouvoir, elle peut facilement se justifier aux yeux du seul Prince par un avis qui privilégie l'entreprise monumentale. « Des avis transmis par l'inspecteur du nilomètre allaient régulièrement prévenir les gouverneurs des provinces : les cultivateurs et les officiers du roi se réglaient sur ces avis, « les uns, dit Strabon, pour aviser à la distribution des eaux et faire aux canaux et aux jetées les travaux nécessaires ; les autres, pour établir l'impôt, car ils l'augmentent en raison de la hauteur des eaux »³⁵.

Inversement, le pragmatisme qu'exige la gestion de l'eau a parfois conduit à sacrifier les meilleurs principes. L'administration chinoise a ainsi opté pour la confusion des pouvoirs : « Cette confusion apparente dans l'exercice de deux fonctions bien distinctes (délégué des eaux et juge) a pour résultat, dans un empire où la centralisation et le contrôle sont poussés jusqu'aux dernières limites, de prévenir des conflits entre des autorités rivales et de faciliter l'expédition des affaires »³⁶.

Le déclin des civilisations

Rien n'est jamais définitivement gagné et les facteurs à l'origine de la construction et du maintien des bases matérielles des grandes civilisations peuvent être remis en cause, là encore pour des raisons politiques et sociales. Les raisons écologiques et les catastrophes naturelles sont peu exploitées par J. de Passa qui passe sous silence les deux époques de déclin Maya³⁷, la salinisation des sols de Mésopotamie ou l'ensablement récurrent des réservoirs et des canaux³⁸. Peut-être faut-il y voir là encore la marque de sociétés qui n'ont pu, à un moment donné de leur histoire, se mobiliser pour réhabiliter les drains, curer les canaux et créer de nouveaux réservoirs ?

Son analyse du déclin de l'irrigation égyptienne sous l'empire turc le conduit à détailler la gouvernance issue du régime mis en place par le Divan. Tout d'abord, il fustige les rois ptolémaïques : « Sous Arcadius (an 395), la tyrannie du fisc fut extrême, mais elle respecta l'arrosage, même en attaquant la propriété... Une des lois condamnait au supplice du bûcher celui qui serait convaincu d'avoir ouvert une digue du Nil... Sous Zénon (an 474), le tribut annuel de l'Égypte fut élevé subitement de 50 livres à 500 livres d'or... Sous Phocas, les Égyptiens furent exclus de tous les emplois publics. Cette mesure prouve la misère extrême du pays et les craintes qu'elle inspirait au pouvoir. Enfin, sous Héraclius (an 641), les luttes

³³ IV331

³⁴ IV400

³⁵ IV300

³⁶ VI306

³⁷ Pour le fin connaisseur du monde hispanophone, il est étonnant que l'Amérique latine ne soit pas traitée.

³⁸ « Un tremblement de terre aurait anéanti la vallée du Jourdain alors que Moïse la comparait à un jardin des Délices ». IV247

religieuses provoquèrent la guerre civile qui mit fin à la domination des empereurs grecs »³⁹. Il condamne aussi l'époque arabe qui, si elle était ailleurs favorable à la diffusion de l'irrigation, a conduit à affaiblir le pilier de la religion traditionnelle égyptienne⁴⁰. Mais c'est surtout le régime turc qui est la cause de l'abandon d'une bonne partie du delta par les agriculteurs⁴¹.

Le premier problème survient avec un nouveau partage des tâches imposé par le gouvernement turc : « Pour alléger les charges du trésor, le divan (conseil turc) a maintenu les anciennes coutumes, et il a déclaré les populations responsables des travaux d'entretien, malgré la confiscation, qui les prive, en grande partie, des bénéfices résultant de ces travaux »⁴². S'ajoutent alors l'incurie et l'impéritie de la haute administration : « Du moment que la corvée était maintenue, les travaux étaient désormais exposés à l'inexpérience et à l'arbitraire des gouverneurs : ils ont oublié, assez généralement, d'exécuter certaines réparations en temps utiles... Souvent on manque de matériaux, le temps presse, et le malheureux fellah, courbé sous le fouet, plante des pieux, entasse des fanes de maïs »⁴³. La soumission devient physique et il ne reste plus que la terreur pour tenter, avec un succès incertain, de pérenniser l'agriculture irriguée. Les abus et les privilèges des grands conduisent à approprier l'eau. La corruption gagne par nécessité les plus bas niveaux de l'administration⁴⁴. Cela vaudra à Bonaparte ce mot : « Faisons mieux que les Mamelucks, ou retirons-nous »⁴⁵.

Passim

Jaubert de Passa poursuit non seulement une idée, mais il a construit une théorie. Si elle n'est jamais formalisée, des associations d'idées, des comparaisons pertinentes voire des envolées qui restent nuancées précisent le cadre qu'il privilégie. Il n'abuse d'ailleurs pas des phrases clés. Si cela dessert la démonstration, l'auteur se ménage un maximum de liberté pour aborder le chapitre final sur l'application au droit français des principes issus de l'histoire.

L'importance qu'il accorde aux législateurs procède sans doute de sa formation qui plaçait le juriste au rang de la divinité dans le monde antique⁴⁶. Il accorde également le primat à la liberté d'entreprendre⁴⁷. Par conséquent, l'arrosage doit être « affranchi des entraves du fisc, protégé par la loi et encouragé par le Prince »⁴⁸. Toujours pratique, il insiste sur les mauvaises années qui peuvent être catastrophiques en agriculture irriguée, écologiquement plus fragile en années très sèches ou de crues catastrophiques et socialement plus instable et conflictuelle

³⁹ IV417

⁴⁰ « Il faut cependant le reconnaître, les Arabes essayèrent de protéger l'agriculture... En persécutant la classe sacerdotale et en la dépouillant de sa puissance territoriale, les vainqueurs détruisirent les puissants ressorts de la politique et de l'administration de l'Égypte » IV417.

⁴¹ « « Tout le Niphaiat était autrefois couvert de villages et de campagnes fertiles... Les canaux sont aujourd'hui comblés ; les eaux se portent vers la branche de Damiette » (Champollion) IV350

⁴² IV386

⁴³ IV386

⁴⁴ « Ces ingénieurs, privés d'une haute surveillance et assez mal rétribués par le trésor, sont exposés à des tentations qui aggravent les charges communes et rendent l'irrigation moins profitable ». IV389

⁴⁵ IV392

⁴⁶ « Quelques siècles après Homère, l'histoire a raconté les grands travaux du roi Minos, et la philosophie, honorant à son tour les institutions de la Crète, a divinisé les législateurs » V7.

⁴⁷ « Aussi la Crète eut subi le sort de la Grèce, dont l'agriculture fut toujours languissante et routinière, si l'usage, né de la loi, n'eût de bonne heure confié la direction et une partie notable des travaux agricoles à des hommes libres qu'Aristote appelle *pèrièces* ou fermiers... Ces hommes libres comme les riches et laborieux comme les esclaves, travaillaient pour eux et leur famille, en même temps que pour le propriétaire dont ils étaient les fermiers » V11.

⁴⁸ II69

que l'agriculture pluviale. Chez les Egyptiens comme chez les Chinois, l'impôt était ajusté les mauvaises années⁴⁹.

Le respect de la propriété ne surprend pas chez un grand propriétaire terrien, mais il accorde une importance égale aux droits d'eau. Aussi privée soit-elle, la propriété exige une autorité pour la faire respecter d'une part⁵⁰ ; d'autre part, elle est soumise à l'intérêt public qui commande différentes servitudes, en particulier le droit d'aqueduc⁵¹. Par ailleurs, on a vu qu'il accordait moins d'intérêt à la technique qu'aux formes sociales auxquelles elle doit son existence, son choix et son mode de gestion. D'autres jugements sont aussi cinglants que celui cité au début de cette communication⁵². En aucun cas, l'absence d'irrigation n'est imputable à un défaut de connaissance technologique. De manière extraordinairement lucide, il dénigre toute explication exclusivement écologique ou technologique : « Ce n'est donc point la nature du sol ni le défaut d'intelligence qui privèrent la Sicile du bienfait de l'irrigation... La Sicile fut, dans la prospérité, livrée à des magistrats temporaires, dont l'habileté s'épuisait en vains efforts pour se perpétuer au pouvoir, et, dans l'infortune, elle plia sans cesse sous des gouverneurs avides et peu soucieux de sa décadence... A la suite de toutes ces misères est venue la féodalité »⁵³. Enfin, il ne faudrait pas penser que J. de Passa est sourd à la technologie alors que tout démontre le contraire. En homme de terrain et en expérimentateur agricole, il connaît les avantages et les inconvénients des options technologiques. Mais aux options techniques des partisans du barrage de Méhémet-Ali en Egypte⁵⁴, il ajoute sa propre analyse sociale : « Accroître le volume des eaux d'arrosage (barrage), c'est non seulement ajouter à la production du sol, mais c'est encore faciliter les travaux et venir en aide au pauvre fellah ; c'est aussi affranchir le modeste ouvrier des champs d'une lutte, toujours funeste, avec les grands usurpateurs de l'eau ; c'est enfin ramener l'ordre dans les bourgades, et enlever aux dépositaires du pouvoir un moyen d'oppression et une cause incessante de vénalité »⁵⁵.

Une autre de ses idées est de placer l'irrigation au sein d'un contexte englobant qu'on appellerait aujourd'hui le développement rural. L'idée semble évidente, mais les échecs de nombreux périmètres irrigués dans le monde dans les dernières décennies montrent la trop grande vertu accordée à la seule technologie. A propos de la Chine, il inventorie les facteurs de développement rural : « ébaucher un vaste système de canalisation.. ; réformer les cultures routinières... créer des greniers publics... donner à l'agriculture un agent responsable de ses fautes »⁵⁶.

⁴⁹ IV412, III162

⁵⁰ « Tout concessionnaire ne jouit des eaux courantes que parce qu'elles lui ont été concédées par celui-là même dont il a invoqué les pouvoirs à une autre époque, et dont il tenterait vainement de contester plus tard l'exercice » VI329.

⁵¹ Il n'est pas nécessaire que le droit d'aqueduc soit conditionné au recours à l'autorité : « S'il s'était trouvé dans l'agro romano un seul propriétaire invoquant, à son profit, la servitude d'aqueduc, ce n'est pas au domaine public qu'il eût demandée ; car, depuis longtemps, les prodigalités des magistrats et les usurpations des grands avaient dépouillé l'Etat » VI311

⁵² « Mais que pouvaient faire les artistes grecs dans des campagnes privées d'eau, avec des torrents desséchés par les premières chaleurs, avec des rivières épuisées par quelques rigoles ? Jamais on ne barra les vallons pour créer des réserves d'eau pluviales. V43 ou encore Malgré le mérite incontestable des travaux hydrauliques entrepris depuis Tarquin..., nous ne voyons pas que la pensée d'appliquer ces travaux à l'accroissement des produits de la terre ait jamais préoccupé les magistrats de Rome » VII43.

⁵³ VI109

⁵⁴ « D'après les partisans du barrage, les avantages immédiats de ce grand travail seraient les suivants : 1. on arroserait, à eau courante (gravitaire) et sans le secours des machines hydrauliques, plus de 2,000,000 hectares de terre dans le Delta. 2. on alimenterait régulièrement les bassins d'inondation du Caire à la mer ; 3. la navigation serait permanente sur les deux branches du Nil » IV395.

⁵⁵ IV395

⁵⁶ III133

Ces extraits de la pensée de J. de Passa n'épuisent pas la richesse de sa documentation ni de son inspiration. On aurait pu privilégier d'autres points et, le cas échéant, souligner de rares contradictions. J'espère toutefois avoir rendu l'esprit du texte et le modernisme d'un intellectuel trop vite oublié. Les principes qu'il tire de l'histoire peuvent toujours inspirer le droit à travers la construction d'une gouvernance adaptée à chaque situation.

3. JAUBERT DE PASSA A L'ÉPREUVE DE LA TECHNOCRATIE

Les « Recherches sur les arrosages des peuples anciens » témoignent d'une époque qui donnait le meilleur rôle aux institutions et aux pratiques sociales. L'Orient a forgé les institutions sociales favorables à l'irrigation et cette efficacité millénaire nous est parvenue par l'Espagne. Après un siècle et demi de progrès technique, le sens de la diffusion s'est inversé, mais, avec les techniques issues de la Révolution industrielle, le modèle occidental s'est accompagné de l'imposition coloniale d'une technocratie par trop exclusive. Parmi les institutions actuelles, les corps d'ingénieurs d'Etat ne sont pas au-dessus de la mêlée et ils font partie d'une réalité particulière et d'un mode de gouvernance qui a ses avantages et ses défauts sur les plans économiques, politiques, sociaux et environnementaux. Comme les autres acteurs du monde rural, ces groupes sociaux sont animés par leurs propres représentations et justifient à leur manière le progrès, l'intérêt collectif, leur rôle opérationnel et leur vertu idéologique. Ils ne sont d'ailleurs pas indemnes de dogmes et de rites. La médiation qu'ils opèrent entre connaissance scientifique et monde politique leur octroie une place particulière dans la société et les pratiques sociales qu'ils entretiennent avec les élus territoriaux et les associations d'agriculteurs relèvent d'un mode de gouvernance trop peu étudié. Si le paternalisme du notable du XIXe siècle peut faire sourire : « Depuis quelques années seulement, l'administration publique s'est imprudemment livrée au plaisir d'innover. Le receveur de l'association a cédé la place au percepteur de la commune... Le nouveau mode de perception apporte une gêne à l'action modeste et paternelle des délégués »⁵⁷, la condescendance de certaines administrations contemporaines n'a rien à lui envier.

Les débats internationaux sur l'eau sont dorénavant moins attentifs au tout-technologie et leur centre de gravité s'est récemment déplacé vers les pays anglo-saxons : doit-on envisager des marchés de l'eau ? Comment fixer son prix ? Quelle part de négociation et d'autorité doit-on respecter pour une meilleure prise en compte de l'efficacité agricole, une meilleure flexibilité et une plus grande responsabilité environnementale ? Cette nouvelle configuration rend à la gouvernance un rôle sinon central, du moins égal à la technologie, laquelle, comme le démontre J. de Passa, est le résultat d'un type particulier de gouvernance. Le proscrit d'un siècle et demi d'histoire est définitivement moderne.

En effet, l'eau doit d'abord appartenir au domaine public. Si de nos jours, la plupart des pays ont opté pour un tel article, ce n'était pas le cas en 1856. J. de Passa en avait saisi l'importance et on ne doit en aucun cas considérer qu'il s'agit d'un reste mal placé de jacobinisme. En Orient, un tel acte constitutionnel s'enracine dans la religion et cette association avec la loi revient plusieurs fois dans le texte : « Les lois de Zoroastre, de Manou et des sectateurs de Bouddha n'admettent comme eaux privées que celles qui coulent dans un lit artificiel »⁵⁸. L'Italie connaît une telle domanialisation à la fin du Moyen-Age, ce qui

⁵⁷ VI330. Pour le paternalisme, voir aussi : « Comme le peuple a plus encore l'instinct de ses intérêts que de ses droits, il obéissait sans murmures, car il s'apercevait qu'on travaillait pour lui » III136.

⁵⁸ VI269. Autre exemple d'association : « La plupart des souverains ont protégé l'agriculture, les uns par esprit de religion, les autres par obéissance aux lois, et tous parce qu'ils ont compris son influence sur le repos, la stabilité et le bien-être du pays » III141.

permet les grands aménagements de la vallée du Pô⁵⁹. La France est plus tardive, mais une domanialisation progressive favorise l'activité économique et rogne le pouvoir féodal tout en sacralisant l'alliance entre les propriétaires et la couronne⁶⁰. L'Etat est alors en mesure de concéder un droit à une personne morale ou physique sous bénéfice d'intérêt public. L'administration doit alors surveiller l'utilisation de ce droit et l'application des clauses de la concession. Toutefois, l'équilibre entre autorité et droit privé est à trouver, d'un côté, pour préserver l'autorité et la capacité d'arbitrage et, de l'autre, pour ne pas pénaliser l'initiative privée⁶¹. J. de Passa ne s'explique pas sur le fait qu'il ne récupère pas le modèle valencien où le pouvoir judiciaire, sauf cas exceptionnel où l'Audience royale est appelée à prendre une décision de sauvegarde, est aux mains des associations. L'arbitrage de l'Etat est particulièrement nécessaire en année exceptionnelle⁶². Un autre postulat qui n'admet pas de discussion de sa part est le fait que la concession ne peut être une vente d'eau⁶³. Les droits antérieurs doivent être pris en compte, mais toujours selon l'intérêt public qui peut changer. Une certaine flexibilité est donc de mise.

J. de Passa n'érige pas une telle législation en principes universels. Il répond à l'avance aux accusations qu'on pourrait lui porter si on se souvenait que l'irrigation égyptienne a fonctionné sans concession, ou que les grands propriétaires romains pouvaient se passer des bons offices de l'Etat. Cela n'enlève rien à sa démonstration qui vaut largement pour le cas français où domine la petite paysannerie et où personne n'envisage de recourir à un despote.

« Même sous un gouvernement tout à tour despotique, féodal, monarchique et constitutionnel, on peut faire à l'agriculture de larges concessions »⁶⁴ assène-t-il. Et sa thèse n'est pas d'établir le bilan, pour l'irrigation, des différents régimes de gouvernement. Le despotisme égyptien ou chinois a conditionné l'extraordinaire épopée de l'irrigation alors que le despotisme turc l'a sapée. Quant aux démocraties athéniennes et romaines, elles n'ont pas montré leur efficacité dans ce domaine⁶⁵. C'est donc bien dans l'accord entre le type d'exploitants agricoles (et J. de

⁵⁹ « En Italie... cette restauration domaniale est d'autant plus remarquable qu'elle s'opère concurremment avec la dislocation des grands fiefs et lorsque la liberté d'un grand nombre de villes parvient à se fortifier contre le despotisme impérial » VI278.

⁶⁰ « La féodalité avait fait don aux seigneurs justiciers de la police des eaux ; mais l'édit de 1566 limita leurs attributions, et l'ordonnance de 1669 dépouilla en partie les juges de la féodalité. Ce fut le décret du 4 août 1789 qui rendit à la couronne la police des eaux » VI291. L'eau comme le territoire est un enjeu entre le pouvoir royal et les seigneurs. Le Roi d'Aragon avait largement concédé des droits d'eau aux communautés catalanes pour consolider son propre pouvoir et affaiblir celui des seigneurs (Caucanas, 1995).

⁶¹ « Les deux systèmes ont rencontré de savants contradicteurs. Les uns reprochent au premier de reconnaître au fisc un droit absolu, qu'il convoite depuis longtemps, et qu'il n'a jamais osé s'attribuer... Ils objectent que, si les prétentions du fisc étaient accueillies, celui-ci disposerait en maître des eaux ; il les concéderait, les vendrait ou les retirerait à son gré... Les autres contradicteurs reprochent au second système de constituer la propriété... de manière trop absolue... Ils soutiennent que l'appropriation des eaux courantes rendrait à peu près impossibles toute nouvelle association et toute entreprise utile et désirable » VI274.

⁶² « A une époque fatale où une sécheresse prolongée épuise en partie les eaux courantes et les rend insuffisantes... rester alors dans l'indécision serait compromettre à la fois deux grands intérêts. L'administration doit donc se hâter d'apprécier le malaise de l'agriculture et celui du commerce, pour venir en aide à celui des deux dont les intérêts sont les plus compromis » VI328. « A Valence... pendant les longues sécheresses, la royale audience peut, en l'absence du souverain, imposer silence à tous les titres et autoriser le partage de l'eau dans un nouveau mode, sans admettre ni appel ni contradiction » VI340.

⁶³ « La concession d'eau n'est pas une vente pure et simple réglée par les lois civiles » VI294.

⁶⁴ VI343

⁶⁵ Si le lecteur m'autorise une parenthèse théorique, J. de Passa se méprend à deux titres quand il écrit : « Cependant, malgré le témoignage unanime des historiens, il est présumable que la fertilité du sol de la Sicile fut exagérée par les écrivains latins et par les chroniques du Moyen-Age... Cette fécondité tant vantée accuse plutôt l'agriculture routinière des Romains et celle des serfs de la Gaule... Or nous savons que, sans l'irrigation, les récoltes sont généralement précaires dans les régions voisines de la Méditerranée » VI104.

Passa en cite de nombreux, parfois fort singuliers), le contexte institutionnel et les pratiques socio-culturelles, en d'autres termes la gouvernance, que doit se situer toute réforme institutionnelle et juridique. Celle-ci doit inclure des principes invariants et des règles pragmatiques sujettes à l'évolution des besoins.

C'est finalement le pragmatisme et l'expérience de l'exploitant agricole et du président d'association que François Jaubert de Passa parvient à traduire en termes de droit. C'est ce que je retiendrai pour illustrer son principal apport intellectuel. Pour lui, il n'y a pas de modification mineure : tout a son importance et le simple changement de recouvrement de la redevance expérimenté dans les Pyrénées-Orientales a conduit à des modifications dans la gestion, dans les pouvoirs et dans les susceptibilités⁶⁶. Toujours soucieux du détail et des conséquences du libellé d'un décret, il préconise d'associer les intérêts particuliers pour éviter la multiplication à l'infini des tracasseries juridiques : « Les entreprises particulières, lorsqu'elles se multiplient à l'excès... créent des intérêts rivaux ; elles encombrant sans nécessité le lit des rivières par des barrages mobiles ou permanents ; elles pratiquent sur les berges des ouvertures qui livrent passage aux eaux pendant les débordements ; elles obsèdent l'administrateur et le juge pour la défense des intérêts les plus minimes ; enfin, et c'est là le plus grand mal, elles compromettent, en les subdivisant à l'excès, les résultats d'un bon système d'irrigation. On ne saurait donc faire trop d'efforts pour encourager les associations agricoles »⁶⁷. Toujours dans le registre du pragmatisme, il évoque le problème de la taille des périmètres irrigués qui fait écho aux discussions concrètes de nos jours dans le cadre du transfert de la gestion hydraulique aux usagers⁶⁸. D'autres exemples⁶⁹ de citations confirment les exigences pratiques et d'adaptation aux situations locales.

Il en ressort une dernière leçon : si on peut nourrir une réflexion sur l'irrigation à partir de principes généraux issus de l'histoire, il n'en demeure pas moins l'extraordinaire diversité des situations et l'importance à accorder au détail de chacune d'elle, deux aspects qui rendent problématique toute généralisation. C'est le cas de celle de Wittfogel comme de celles à venir. A ce titre, J. de Passa est peut-être le plus grand théoricien car il a sans doute compris l'inanité d'une théorie sur l'eau.

o O o

Bibliographie

Alexander E.R., 2001, Why Planning Vs. Markets Is An Oxymoron: Asking The Right Question. Planning and Markets 4(1):

Tout d'abord, l'irrigation n'est pas nécessaire sur le pourtour méditerranéen. Surtout, les greniers de Rome qu'ont été la Tunisie et la Sicile devaient leurs excédents agricoles à la structure latifundiaire et surtout à l'agriculture extensive pratiquée. Avec peu de main-d'œuvre, les rendements étaient faibles, mais les volumes produits une fois ôtés les besoins locaux de cette même population peu dense étaient importants. Il ressort alors que la diffusion du modèle social oriental doit autant à la diffusion d'une prise de conscience des avantages de ce modèle qu'à la densification des campagnes après le Moyen-Age, qui a entraîné alors un besoin d'intensifier l'usage de la terre et d'accroître les rendements. L'irrigation pouvait alors devenir compétitive.

⁶⁶ Voir la note 51 page 10 de cette communication.

⁶⁷ VI270

⁶⁸ « Plus un canal est important par sa longueur et par le volume de ses eaux, et plus il traverse de terroirs soumis à des chefs jaloux les uns des autres : de là des contestations fréquentes et haineuses sur le curage du canal, sur la réparation d'un bend ou barrage » I244.

⁶⁹ « Les impôts étaient établis non sur la valeur réelle du sol, mais d'après le nombre de roues hydrauliques servant à l'irrigation... aussi ceux qui, ayant beaucoup de bestiaux, pouvaient doubler le nombre de bœufs d'attelage et arroser nuit et jour fertilisaient plus de terre » IV446.

- <http://www-pam.usc.edu/index.html>
- Jaubert de Paçà, 1824, Recherches historiques sur la langue catalane. Col. Fons Antic Mars 2001 200 p.
- Jaubert de Passa, François-Jacques, baron, 1821, Mémoire sur les cours d'eau et les canaux d'arrosage des Pyrénées-Orientales, par M. Jaubert de Passa,
- Jaubert de Passa, François-Jacques, baron, 1823, Notice historique sur la ville et le comté d'Empurias,
- Jaubert de Passa, François-Jacques, baron, 1823, Voyage en Espagne, dans les années 1816, 1817, 1818, 1819, ou Recherche sur les arrosages, sur les lois et coutumes qui les régissent [Extrait du Rapport sur le concours général de la pratique des arrosages, fait par M. Héricart de Thury.]
- Jaubert de Passa, François-Jacques, baron, 1833, Recherches historiques et géographiques sur la montagne de Roses et le cap de Creus
- Jaubert de Passa, François-Jacques, baron, 1846, Recherches sur les arrosages chez les peuples anciens
- Jaubert de Passa, François-Jacques, Baron, 1901, Journal de Voyage d'un Roussillonnais Contenu dans : Torrelles, Ph. De Barcelone à Valence en 1819, d'après le Journal de voyage d'un Roussillonnais, par Ph. Torrelles. (Extrait de la Revue des Pyrénées, tome XIII, 1901.)
- Jaubert de Passa, ?, Poesia eroticoburlesca Rossellonesa del segle XIX. Obres de Fra Pere i Poésies catalanes. Fons Antic 2001, 172 p.
- Kang Bong, 2001, The Role of Irrigation in the State Formation in Ancient Korea. IWHA conference, Bergen August.
- Mattes J., Notice biographique F. Jaubert de Passa.
- Monglond A., 1922, Au pays de la Vénus d'Ille. Mérimée et Jaubert de Passa. Revue d'histoire littéraire de la France.
- Ruf T., 2001, Historical Debates on Ownership and Control of Water in South of France, Pyrénées-Orientales, in the 14th Century, 19th Century and Nowadays on the Same Irrigation System. IWHA conference, Bergen August.
- Wittfogel K., 1967 (1957), Oriental Despotism. A Comparative Study of Total Power. Yale University Press
- Caucanas S., 1995, *Moulins et irrigation en Roussillon au 9e au 15e siècle*. Paris: CNRS.